
SINGAPOUR – Débat d'At-Large - Services d'annuaire des données d'enregistrement : aujourd'hui et l'avenir

Lundi 24 mars 2014 – 15h00 à 16h30

ICANN – Singapour, Singapour

SUSIE JOHNSON :

Bon après-midi à tous les participants, à Singapour et bonjour à toutes les personnes qui sont à distance. Je m'appelle Susie Johnson et j'aimerais vous souhaiter la bienvenue, sur cette séance qui va nous parler des services d'annuaire et d'enregistrement.

Nous sommes à Singapour le lundi, veuillez s'il vous plait indiquer votre nom, nous avons des interprètes qui travaillent en Français, en Espagnol, et en Chinois, veuillez donc s'il vous plait indiquer votre nom, en ce lundi 24 mars 2014. Ceci pour la transcription. Veuillez parler lentement et clairement pour qu'il y ait une bonne interprétation et transcription des débats.

HOLLY RAICHE :

Merci beaucoup Susie, nous allons combiner une séance, nous allons parler de l'inscription des données, on devait parler de confidentialité, dans le cadre du RAA de 2014, c'est un groupe de travail qui a été formé pour apporter plus à cette spécification. Avec Carlton nous avons débattu de cela et des nombreux problèmes qui proviennent de cette spécification, de ces services d'annuaire et d'enregistrement, cela a trait à Whois, aux données Whois, qui vérifie les données Whois, dans quelles circonstances sont-elles analysées, et ce sont les mêmes problèmes dont

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

on parle dans le contexte du groupe de travail sur le proxy, problèmes liés au proxy et à la confidentialité.

Donc nous allons commencer avec nos trois intervenants qui vont nous parler un peu plus de problèmes de proxy de confidentialité, et ensuite nous allons passer à la deuxième question à traiter.

Donc pour ces trois premiers intervenants, ensuite nous avons une petite intervention nous avons James Bladel, qui va nous parler, vous avez un titre ?

JAMES BLADEL : Oui je suis de Go Daddy, je suis des services de Go Daddy

HOLLY RAICHE : Kathy Kleiman, une experte en confidentialité, juriste, on peut toujours faire confiance aux juristes et aux avocats, n'est-ce pas ?

KATHY KLEIMAN : Et je suis co-fondatrice et je travaille à Whois depuis très longtemps, depuis trop longtemps dirais-je même.

HOLLY RAICHE : Oui moi c'est au moins depuis 2009 que je travaille à cela et nous avons une autre version de Steve, peut-être plus agréable. Oui c'est un Steve qui a retiré sa barbe. Donc je sais que Steve nous écoute donc attention à ce que nous disons. Donc c'est Paul Mc Grady qui est à mes côtés.

On va attendre un petit peu pour d'autres présentations, nous allons commencer avec le débat, qui est en rapport avec ces spécifications sur le RAA 2014 et en relation avec cela.

Nous avons posé les questions suivantes par rapport à cette spécification, dans le cadre du RAA, ces services liés au proxy doivent être accrédités. Une des premières questions c'est que signifie le terme accréditation, qu'est-ce que cela devrait regrouper, qu'est-ce qui devrait être demandé, et est-ce que les exigences doivent être différentes selon les services liés au proxy ou à la confidentialité dans le cadre du RAA 2014, donc dans le cadre de cette question, dans quelles circonstances si elles existent, les coordonnées du titulaire devaient-elles être révélées, à un groupe spécifique, quel groupe spécifique, ou d'une manière plus générale, c'est pour cela que Carlton, nous avons rebondi un petit peu là-dessus. Il y a une autre question, c'est que signifie la vérification, est-ce que ça a, dans le cadre du RAA 2014 une signification précise, c'est de cela dont on va parler, est-ce que ce processus s'applique à la vérification, qui est chargé de cela ? Donc je lance toutes ces questions et je donne maintenant la parole à James Bladel.

JAMES BLADEL :

J'aimerais revenir un petit peu en arrière, ce pourrait être utile me semble-t-il.

Vous avez tout à fait raison, dans le RAA 2014 nous demandons de se conformer aux questions de confidentialité pour les services qui sont offerts par les prestataires, et j'aimerais demander au personnel de l'ICANN, il y en a certains qui sont présents ici, dans le processus de négociation, vous vous rappelez de cela, on nous a parlé de ce processus



d'accréditation, on nous l'a indiqué, et on a répondu que ce n'était pas approprié de donner les détails à l'avance, il fallait en débattre beaucoup plus, il fallait que la communauté en discute et en débattre. Et donc j'ai l'honneur, je ne sais pas si c'est un honneur, d'être l'auteur de cette spécification temporaire, qui à mon avis, donne des critères de base, des exigences de base, pour un opérateur responsable dans le cadre de la confidentialité.

Nous avons des accords formels, j'en suis bien conscient, nous indiquons les termes de service, ils sont clairs, nous avons un point de contact en cas d'abus, nous avons les services de police, le cas échéant, et nous n'avons pas un processus standardisé mais au moins un processus clair, ouvert, communiquer lorsqu'il y a des violations, des abus, on peut annuler le nom, on peut annuler l'inscription ou annuler le service, en fait, réinsérer le nom de la personne dans le cadre du proxy.

Donc est-ce c'est bilatéral ou bien est-ce que c'est la personne qui se plaint uniquement, ou bien est-ce que c'est public ? Est-ce que l'on révèle les noms de toutes ces personnes ? Ce sont des questions qui se posent. La publication, voilà le terme que je cherchais.

Je crois que les questions qui sont soulevées sont absolument importantes et le groupe de travail doit y réfléchir. Je crois que c'est quelque chose qui va permettre d'établir des paramètres de base pour les opérateurs.

Ça paraît très technique mais nous avons une spécification qui doit arriver à expiration, qui n'est pas permanente, il y a beaucoup d'inertie, vous le savez parfois à l'ICANN, et peut-être qu'en 2030 on utilisera toujours cela, même si c'est seulement temporaire, mais cela se réfère à



une affiliation et il est possible, et ça dépend du processus et du programme d'accréditation, ça dépend que des services non accrédités pourraient utiliser sans connaissance de l'opérateur, ces services de registrars et il faut que l'on sache bien ce que nous pouvons contrôler en tant qu'opérateur, je crois que c'est une ligne de base, nous sommes des vétérans du Whois, cela provient des problèmes de Whois, avec Kathy nous avons beaucoup travaillé là-dessus il y a plusieurs années déjà, et c'était une recommandation solide je crois que nous avons fait pour l'ICANN, accréditer ces services, pour qu'ils soient chapeautés, vous pouvez utiliser quel que terme que ce soit, mais c'est pour qu'ils fassent partie du système, et tous les opérateurs qui existent dans cette sphère soient accrédités pour qu'on ait des services d'un niveau plus élevé, pour qu'on ait des personnes, parce que soyons honnêtes, il y a des personnes qui ne sont pas au niveau et je ne crois pas qu'ils devraient rester dans cet espace, dans cette sphère et rester des opérateurs. C'est pour cela que nous pensons que nous devrions avoir un programme d'accréditation.

KATHY KLEIMAN :

Oui je suis d'accord avec James, on travaille depuis longtemps au Whois, j'aimerais vous remercier avec Carlton d'avoir décidé que nous discussions de ce sujet.

Moi ça fait plus de 18 ans que je représente certains opérateurs, j'ai représenté des groupes de droits de l'homme également, j'ai représenté beaucoup de personnes en tant que juriste, en tant qu'avocate, des gens qui luttaient pour la liberté de religion, pour la liberté d'expression, et les données Whois jouent un rôle très important, parce que on partage

des idées en ligne, et si on révèle le nom et la localisation de ces personnes, elles peuvent être harcelées, intimidées ou pire.

Donc vous voyez. Donc les données Whois nous ont toujours beaucoup préoccupés, parce que, aux Etats-Unis notamment, nous avons des droits à la confidentialité avec les droits également, à la liberté d'expression aux Etats-Unis. Vous n'avez pas à donner votre adresse lorsque vous communiquez votre opinion, vous pouvez le faire d'une manière anonyme. Donc pour ces processus d'accréditation, l'accès, je crois que l'accès à ces services doit être disponible à toutes les catégories de personnes s'enregistrant, de personnes ou d'organisations, mais même des petites entreprises, je crois qu'on utilise ces services de proxy, ces services de confidentialité, ça peut prendre plusieurs mois avant d'avoir un nom de domaine, avant de lancer véritablement, donc ils ne veulent peut-être pas que le marché ou bien la bourse ou bien les créiteurs soient au courant de leur travail, donc l'accessibilité, avoir un processus légal, est-ce que nous allons révéler, est-ce que nous allons avoir le droit de révéler, est-ce que l'on va avoir le droit de publier, une publication mondiale de ces données, c'est un problème important, ce qui est illégal dans un pays n'est pas illégal dans un autre, chaque pays est différent, donc dans certains pays il est illégal, par exemple d'avoir des publicités comparatives.

On n'a pas le droit de faire des publicités comparatives dans beaucoup de pays du monde, alors qu'aux Etats-Unis on le peut. Aux Etats-Unis c'est tout à fait légal, cette publicité comparative, donc demander les données d'une entreprise ce n'est pas illégal.

Un exemple pour la Chine, qui fait partie d'un groupe Felon Gun, ce groupe, c'est une grande question qui se pose. Il faut trouver des remèdes, quelque chose qui permette de remédier aux problèmes, avec une solution rapide, les prestataires de service doivent trouver des solutions créatives, et il faut être en mesure de retirer un nom de domaine plutôt que donner l'identité des personnes qui ont enregistré ce nom de domaine.

Donc c'est quelque chose qui peut être invoqué, cela fait partie du processus juridique et du droit à avoir une représentation par exemple, donc il y a beaucoup de problèmes légaux qui se posent, et Wendy Seltzer je dois le dire, a lancé ce concept, donc c'est les trois principes dont je voulais vous parler un petit peu au niveau commercial, l'accès, le processus, et avoir la possibilité de remédier aux problèmes.

HOLLY RAICHE :

Merci beaucoup Kathy Kleiman, de cette présentation, ce n'est pas Steve je l'ai dit tout à l'heure mais nous avons Paul McGrady, vous avez la parole.

PAUL MCGRADY :

Merci beaucoup. J'apprécie beaucoup que vous nous ayez invité aujourd'hui pour dire quelques mots, c'est un groupe de travail important, je crois que vous êtes un groupe avec des personnes qui ont des points de vue vraiment très marqués et des opinions très fortes, nous nous respectons en tout cas, nous ne sommes pas toujours d'accord, et nous avons des principes de base qui doivent être respectés et sur lesquels nous sommes d'accord.

Je représente, depuis peut-être pas 18 ans mais un petit peu moins, mais durant une longue période, je représente différentes marques, et je travaille à la protection des consommateurs, parce qu'il y a beaucoup de failles qui existent dans le système, on a de très bons clients mais je crois qu'en fin de compte, lorsque on a les marques commerciales qu'on défend, on défend en fin de compte les consommateurs avec les différents brevets qui sont protégés par nos services juridiques également. Donc à la base nous pensons que pour que ce processus d'accréditation fasse sens et protège les consommateurs, on a déjà mentionné ces points, des termes, des conditions de participation, ce doit être publié, les obligations, les conséquences en cas de violation, pour les clients, si on donne pas de bonnes informations de contact, obligation de ne pas utiliser les noms de domaine pour des activités illégales, piratage, attaques sur la propriété commerciale, et les marques de fabriques, donc servir les consommateurs, des procédures sur les délais en temps pour publier toutes les informations de contact et des personnes, c'est ce qu'on appelle la publication, la révélation de toutes ces informations et de toutes ces coordonnées, et des procédures pour vérifier et collecter les données de contact, et publication ça n'a sens que si les données sont solides, et respect des instruments de mesure de l'ICANN qui font partie de ce processus, de ce programme dont on a longuement parlé, je crois que le débat maintenant qui est important, c'est comment équilibrer tout cela, faire entrer tout cela, le pour et le contre, dans la balance, et s'assurer qu'on garde tout cela à l'esprit, qu'on soit opérateur de registre, ou titulaire de nom de domaine, quelle va être la mise en place de tous ces contrats, comment cela va se faire, d'une manière très pragmatique, donc voilà ce que nous pensons au niveau de l'IPC, et je serais très heureux de continuer le débat.



HOLLY RAICHE :

Oui merci beaucoup Paul, et la personne qui ne devait pas être ici avec nous, parce que son Ministère voulait lui parler, Paul Leaning Who (?) qui est, j'ai oublié son titre mais il est Policier et il travaille à la sécurité informatique et son gouvernement s'intéresse beaucoup à ces questions, au problème de l'IANA notamment.

Ce qu'il voulait nous dire, c'est parler de tests de vérification qui devaient être plus élevés, que le RAA 2014 parce que si quelqu'un n'est pas là dans le public, si vous n'allez pas avoir une vérification à un haut niveau, vous allez pas être en mesure de contacter ces personnes, vous assurer de la validité de ces coordonnées, donc je suis désolée que cette personne n'est pas là, elle n'est pas dans la salle, mais il m'a indiqué un petit peu ce qu'il pensait et je voulais simplement indiquer que les forces de l'ordre s'intéressent beaucoup au problème, au problème de la validité de ces coordonnées, et je ne sais pas si, James vous voulez reprendre la parole ? James Bladel ?

JAMES BLADEL :

Oui j'aimerais me faire l'écho de ce qui a été dit, je crois que il faut dire pourquoi ces enregistrements doivent être sujets à un standard plus élevé, parce que si on a un intérêt que l'on a indiqué, par exemple pour un numéro de téléphone, qui n'est pas dans l'annuaire, bien là on va peut-être se pencher un petit plus là-dessus.

Qui est-ce qu'on essaie d'attraper ? C'est un aparté un petit peu, mais ça fait trois mois que l'on parle de vérification et je peux vous dire qu'il ne faut pas aller trop vite parce que la situation n'est pas encore très claire.



Il faut clarifier les choses. Nous avons les problèmes Taz (?) que nous avons eus, on a eu des problèmes informatiques, on veut pas que ça se passe de la même manière avec le RAA 2014, on veut que ce soit plus solide. Mais au niveau des bureaux d'enregistrement nous étions un petit peu inquiets de la situation, de tous ces problèmes qui se posaient. C'est pour ça qu'on veut cerner les problèmes à l'avenir.

Assurons-nous que ça fonctionne, avant de décider quoi que ce soit. Comprendons bien pourquoi on a besoin de ces coordonnées solides, de ne pas avoir ces noms un peu suspects qui existent pour le moment.

HOLLY RAICHE :

Nous allons introduire Carlton et ses orateurs, Carlton Samuels qui est membre du groupe de travail d'experts EWG.

CARLTON SAMUELS :

Merci beaucoup Mme Raiche, je m'appelle Carlton Samuels et je suis membre de ce groupe de travail d'experts, nous pensons à la nouvelle génération des services de données, d'annuaires et de répertoires et nous avons des problèmes qui se posent à nous dans le cadre du contrat d'accréditation du bureau d'enregistrement, ça fait 18 mois qu'on y travaille, qu'on y pense, qu'on y réfléchit de très près, pour développer ces politiques, en ce qui concerne notre annuaire, la validité des données, tous les problèmes qui se posent aujourd'hui même.

Nous avons pensé que on devait travailler ensemble, que les deux groupes devaient se rencontrer, travailler ensemble et vraiment réfléchir, à la fois aux problèmes du Whois et aux problèmes de proxy de confidentialité, je serais très heureux de vous présenter quelques-uns de

nos orateurs, qui vont prendre la parole, Michele Neylon, vous le connaissez bien, il est de At Large et il représente beaucoup d'enregistrements, beaucoup de bureaux d'enregistrements, il est très célèbre.

Michele Neylon dirige beaucoup de débats, c'est quelqu'un de très important pour nous.

Stéphanie Perrin, qui est canadienne et qui connaît bien les questions de confidentialité, Rod Rasmussen n'est pas ici, il s'occupe de sécurité informatique, il a une entreprise sur la côte ouest des Etats-Unis, qui fait beaucoup de services de sécurité en ligne, et Fabrizio Vayra, il vient d'arriver, il est là.

Nous lui souhaitons la bienvenue et nous lui demandons de nous rejoindre autour de la table, Fabrizio ou Fab, c'est un avocat, un juriste qui travaille beaucoup aux problèmes de propriété intellectuelle, et dans le groupe c'est quelqu'un qui peut beaucoup nous expliquer certains détails. Je crois qu'il aime lancer des débats un petit peu houleux.

MICHELE NEYLON : Non, on ne se dispute jamais, on débat toujours de manière vigoureuse.

CARLTON SAMUELS : Je vois. Nous débattons d'une manière vigoureuse, nous sommes pratiquement toujours d'accord.

Une question intéressante, qu'il faut régler aujourd'hui, vous avez entendu les questions de Holly sur le terme accréditation, que signifie-t-il, quelles doivent être les exigences des bureaux d'enregistrement



accrédités en ce qui concerne les services liés au proxy, à la confidentialité, et ainsi de suite, donc nous avons pensé que nos collègues pourraient également rebondir là-dessus et effectuer quelques commentaires, nous donner leurs perspectives sur ce qui se passe dans leur secteur, dans le cadre du groupe de travail d'experts, et qu'en est-il de ce problème lié au proxy et à la confidentialité. Je vais donner la parole à Stéphanie Perrin en premier.

STEPHANIE PERRIN :

Oui merci beaucoup Carlton, je dois dire que c'est Michele qui m'a introduite à ce groupe de travail sur le proxy et la confidentialité, donc Michele est la personne qui est responsable de ces débats parfois houleux sur les différentes politiques du proxy et de la confidentialité, et je suis vraiment surprise par plusieurs points, au niveau de la gestion des risques il me semble que la limite que nous avons c'est que nous avons de plus en plus de données. Maintenant, on commence à comprendre que ces données sont personnelles et doivent donc être confidentielles. Il y a les questions de concurrence qui se posent également, j'en ai parlé dans le groupe de travail, d'experts, parce que des petites entreprises veulent absolument utiliser des proxy et avoir une confidentialité pour leurs données, pour les données de leurs entreprises, donc il me semble que lorsque l'on parle de divulgation de tout cela, ne va pas dans le sens de la confidentialité des données, donc on a parlé de trois points principaux, EWG, vous voulez que j'en parle un peu plus ?

Oui, donc il me semble qu'il y a à la base trois grands blocs d'améliorations possibles pour la confidentialité au niveau de Whois.

L'accès basé sur une raison, ça c'est fondamental pour la protection des données. Il faut avoir une raison légitime pour avoir accès aux données, c'est pour cela qu'on doit accréditer les personnes faisant des demandes. Donc ce n'est pas comme un club, où on est invité, même si vous faites partie des forces de l'ordre vous devez avoir une raison pour avoir accès à ces données. C'est compliqué, c'est très complexe pour certains services, qui comprennent les listes des nombreuses données, notamment, il faut qu'on continue à travailler de très près à cela, il y a les questions d'audit, de vérification des comptes, on doit savoir qui répond véritablement à ces critères, pourquoi est-ce qu'on donne accès à ces données, peut-être vais-je un petit peu trop vite ?

Oui, je vais ralentir un petit peu le débit, et deuxième point, et c'est au même niveau que ce point existe, nous proposons donc une amélioration des critères de sécurité et de vérification pour avoir un enregistrement anonyme, ça c'est pour les groupes dont parlait Kathy, les groupes qui doivent être protégés, des personnes qui ont prouvé déjà qu'ils ont un besoin de confidentialité, qu'ils puissent s'enregistrer de manière anonyme pour ne pas être harcelés, qui ont besoin de sécurité, parce qu'ils pourraient être poursuivis par, par exemple, un gouvernement, un ancien conjoint, suite à un divorce, il peut y avoir des problèmes de ce type et il y a parfois un besoin d'anonymat qui existe pour cet enregistrement.

Donc on a besoin de procédures d'accréditation, mais nous avons la question des droits de l'homme qui se pose, la question de la liberté d'expression qui se pose, qui est essentielle. Moi j'ai travaillé dans un groupe consultatif également pour une entreprise en Europe, ce n'est pas une question technologique qui se pose, à ce niveau, la technologie

est solide, mais comment mettre en œuvre les procédures, c'est très difficile, personne ne l'a jamais fait, donc je crois que c'est une excellente initiative ce que nous faisons aujourd'hui.

Le troisième point que je voulais aborder, c'est un point très important, je ne peux pas l'oublier, c'est un concept essentiel, en raison des questions de juridictions qui ne sont pas les mêmes dans le monde, chaque pays a ses différentes lois, ce que nous pouvons proposer en tant que ICANN au niveau mondial, et vous vous rappelez qu'on a parlé de cela à Buenos Aires, nous avons différentes variantes, avec des règles pour les entreprises qui se sont déjà inscrites, qui sont déjà protégées, l'ICANN est une organisation à but non lucratif, ne rentre donc pas dans un certain cadre, mais il y a des associations qui sont actives au niveau international et qui veulent transférer des données au niveau international, qui mettent en place des lignes de conduite, qui sont approuvées, et leurs données sont ainsi protégées, par des lois, ça c'est le cas en Europe, et on ne doit pas aller plus loin pour le transfert des données au niveau mondial. Donc là aussi, ça ne rentre pas exactement dans le modèle et le cadre de référence de l'ICANN, c'est un processus très complexe, parce que l'on part de zéro, c'est une question notamment aux Etats-Unis, une question de confidentialité, des lignes de conduite sur la confidentialité, avec Michele on n'est pas toujours d'accord. Au niveau de l'Europe, est-ce que l'ICANN est considéré comme l'organisme qui contrôle les données ou qui traite les données ? Ça c'est très important. Est-ce que c'est un organisme de gestion de traitement des données ou bien un organisme de contrôle des données ? Telle est la grande question qui se pose notamment d'un point de vue européen.



MICHELE NEYLON : Oui Stéphanie, je crois que vous m'avez convaincu.

STEPHANIE PERRIN : Très bien, vous pouvez mettre cela par écrit s'il vous plait ? Donc de même si l'ICANN n'a pas les données personnelles qu'ont les différents bureaux d'enregistrement, nous nous occupons des lignes de conduite, donc voilà les trois points que je voulais soulever et je serais très heureuse de répondre à vos questions.

CARLTON SAMUELS : Merci Stéphanie, Michele vous avez la parole. Donnez-nous votre avis, Michele.

MICHELE NEYLON : Non Carlton s'il te plait. A différents niveaux lorsque j'ai commencé à travailler dans ICANN.

HOLLY RAICHE : Il y a des personnes qui ne savent pas qui tu es donc tu dois te présenter.

MICHELE NEYLON : Donc Michele Neylon, CEO, président du groupe de stakeholder, partie prenante, membre de EWG et différentes autres choses, je parle en mon nom, parce que sinon personne d'autre ne me soutiendrait et en tant

qu'euro péen, j'ai toujours eu des problèmes avec la façon dont ICANN gère les problèmes de confidentialité et des données Whois.

Dans la plupart des codes pays on a résolu cela, ce n'est pas quelque chose qui provoque des produits dans l'espace des codes pays. C'est quelque chose qui est réglé. Il y a eu une série de grandes quantités de données personnelles qui sont publiées et les forces de l'ordre n'ont pas l'air d'avoir des problèmes. Je ne vois pas de responsables de codes pays qui viennent à la CCNSO, qui se mettent en colère contre ces gens-là, donc c'est un problème si vous voulez massif, si vous avez un régime qui protège la confidentialité, alors pourquoi l'ICANN doit être si spécial dans ce domaine ? C'est mon opinion.

Dans l'EWG nous avons analysé une série d'aspects différents, des données d'enregistrement de domaine, ce qui nous donne un peu plus de passé, un peu plus de bases solides, on a lu ce qui a été fait sur Whois etc.

Et donc Kathy on nous a demandé de faire des commentaires et je dirais que une des choses lorsqu'on parle de Whois dans l'espace d'ICANN, on a des souvenirs liés aux efforts concernant Whois il y a une série de choses dont on peut parler. Je dirais qu'au sein de l'EWG nous essayons de travailler sur une base selon laquelle tout ce qui a été fait doit être laissé de côté, qu'il faut recommencer à zéro. Pour répondre à la question que les personnes posent, quel est l'objectif derrière tout cela ? Pourquoi on fait cela ? Pourquoi on a besoin de cela ? Donc à un niveau plus simple, pour qu'un nom de domaine puisse être résolu sur internet, de quel type d'éléments a-t-on besoin ? Et à partir de là quels sont les autres éléments qui pourraient être nécessaires, qui pourraient



être attendus lorsqu'on regarde différentes choses, cela nous renvoie à l'objectif dans tout ça, c'est le cadre de cette discussion, qui est compatible avec les lois, d'application de la loi, les lois des forces de l'ordre etc. Ce qui veut dire que l'avocat qui veut atteindre une personne qui a enfreint la loi, cela ne veut pas dire que l'on ne va pas considérer les objectifs de ces personnes, ça peut être un mauvais objectif, on en tient compte, mais si on considère ces choses à partir de là, on a mis en place quelque chose qui pourrait être finalisé pour la réunion de Londres et cela sera solide et cela devrait contenir quelques recommandations claires qui nous l'espérons, vont donner lieu à une amélioration du système général tel qu'il est actuellement, mais ICANN a vraiment besoin d'aborder le problème de la confidentialité, il faut faire quelque chose à ce propos, tout de suite, il faut faire quelque chose de cohérent, il faut mettre en place un régime dans lequel le problème de la confidentialité ne retombe pas sur le bureau d'enregistrement. Les organisations corporatives ne veulent pas forcer la législation à travers un contrat.

CARLTON SAMUELS : Merci. Holly, vous avez la parole.

HOLLY RAICHE : Pour les personnes dans la salle qui ne savent pas le RAA dans sa section 3.7.3 quelque chose requiert une série de données comme par exemple les données de contact pour que ce registrant puisse devenir public. Cela a été modifié pour des raisons inconnues, ça a donné lieu à une série d'attentes pour les personnes qui voudraient accéder à ces informations



et cela a donné lieu à une série de difficulté pour les personnes qui ne voudraient pas.

Donc on a ici un problème qui existe depuis longtemps, et qui a causé beaucoup de soucis et on est en train de voir comment on peut résoudre ce problème, comment améliorer les choses telles qu'elles sont actuellement.

CARLTON SAMUELS : Voilà c'est exactement le problème. Maintenant nous allons donner la parole à Rod Rasmussen.

ROD RASMUSSEN : Vous voulez que je parle de quelque chose spécifiquement ?

CARLTON SAMUELS : Oui donnez-nous votre perspective sur ce qu'est le travail du groupe d'experts.

FABRIZIO VAYRA : Pour aider ceux qui veulent m'appeler les avocats, je dirais que je suis aussi un musicien, un vendeur, etc. Donc par conséquent ma perspective, à propos de tout cela, je pense que tout le monde entre ici avec la promesse de travailler de donner un résultat dans trois mois et on est ici un an et demi plus tard et on n'a toujours rien ou rien de très précis. Donc je pense que ce groupe n'a pas respecté ce délai de trois mois mais je dirais que Stéphanie a fait un très bon travail et Michele aussi et toutes les personnes qui sont dans le groupe.

Faire part de leur expertise et aborder les problèmes et tout le monde au sein de ce groupe doit être orgueilleux, du fait que l'on a pris notre temps et je pense que dans le secteur de l'industrie et du cinéma et de l'animation, c'est une production qui a mis beaucoup de temps, je pense qu'il faudrait, nous avons beaucoup de choses à faire à côté et cependant cette équipe continue à travailler.

Et nous le faisons pour être sûr que on apprécie ce que chacun apporte, on essaie de comprendre, ça ne veut pas dire qu'on ne se dispute pas, ça veut pas dire qu'on est toujours d'accord mais on a vraiment produit jusqu'à maintenant quelque chose qui est un travail honnête et si on regarde c'est quelque chose qui est destiné à améliorer les choses telles qu'elles sont actuellement. Donc les gens essaient d'apporter leurs connaissances pour améliorer les choses, le fonctionnement des choses.

Nous avons regardé ce rapport et nous continuons à dire qu'on peut faire quelque chose de mieux. Et la raison pour laquelle nous disons cela, c'est parce que il y a une communauté qui est ici, qui est à l'intérieur de cette salle qui nous dit qu'on peut faire mieux.

Donc on a pris cela au sérieux, on a dit on peut consacrer six mois de plus à améliorer cela. Nous continuons à faire les choses mieux, à améliorer ce que nous avons, la communauté attend quelque chose de nous, et nous espérons que ce quelque chose sera mieux que ce que nous aurions offert, ce que nous aurions pu fournir au mois de novembre par exemple. Et je suis sûr que c'est un système qui sera meilleur que celui que vous avez aujourd'hui. Et je suis d'accord avec Michele lorsqu'il dit que les personnes vont peut-être être mécontentes mais je pense que, de mon point de vue il y a beaucoup de choses que



mes collègues de IP, quand ils vont les voir, vont se demander mais comment ça s'est passé, comment on en est arrivé là, mais il y a un équilibre.

Il faut regarder les choses, on va gagner 80% pour les 20% qui vous donnent du souci et je pense que tous ceux qui vont regarder le rapport verront que c'est vraiment une tentative qui vient de gens qui ont lutté pendant un an et demi pour faire mieux, et donc basez-vous sur les 80% que l'on gagne, pas sur les 20% que l'on perd ou qui ne vous paraît pas correct. Ce système doit être amélioré, et je pense que vous avez entendu Stéphanie et Michele qui l'ont dit, c'est quelque chose qui doit avancer, qui doit changer pour de bonnes raisons, c'est quelque chose qui est nécessaire. Et j'espère que nous y parviendrons.

Voilà c'est mon point de vue. Et de toutes façons je voudrais dire que je suis très orgueilleux de ce groupe pour ce travail qu'il a fait et pour les efforts qu'il a fait pour se comprendre et pour améliorer le système tel qu'il existe actuellement.

CARLTON SAMUELS :

Merci Fabrizio, Rod Rasmussen vous avez la parole.

ROD RASMUSSEN :

Mes observations sur le travail de l'EWG, je dirais que je suis d'accord avec ce que mes collègues ont dit, essayer de faire mieux, essayer d'améliorer les choses telles qu'elles sont, je suis convaincu que le travail de l'EWG est nécessaire puisque tout le monde était mécontent de ce système tel qu'il existe actuellement, et on sait, de par d'autres exemples qui ont été donnés qu'on peut faire mieux. Il y a des intérêts



en jeu qui sont concurrents les uns envers les autres, alors comment faire ? Parce que finalement, la raison pour laquelle j'ai dit que j'allais entreprendre ce travail, c'est pas seulement parce que je représente la sécurité ou les forces de l'ordre, ce type de choses, j'ai cette expertise c'est vrai, mais c'est surtout parce que je voudrais savoir comment rendre l'internet plus performant et plus fiable, que les gens puissent avoir confiance dans l'internet et communiquer, puissent faire tout ce qu'ils veulent dans l'internet.

Et lorsqu'il s'agit de l'affectation des ressources, ou de la responsabilité de la transparence, toutes ces choses que ICANN a stipulé dans ses affirmations d'engagement, comment est-ce qu'on assure qu'une personne qui utilise internet, c'est pas seulement une affirmation d'engagement, pour l'ICANN mais c'est la communauté qui représente nous tous, les utilisateurs, donc publier certaines choses et ensuite les faire appliquer.

Il s'agit de cela, alors comment affronter ces problèmes, comment le système de nom de domaine a été organisé, du point de vue de la sécurité on a mis une série de patch, on a couvert les choses pour protéger les utilisateurs de certaines choses, qui se passent sur l'internet. Alors comment est-ce qu'on aborde ce problème ? Mon observation du groupe en tant que groupe, je dois dire que c'est un groupe qui a beaucoup d'expérience et qui a beaucoup appris, on a beaucoup appris les uns des autres, sur les lois de confidentialité, les opérations de registre, sur tout ce qui existe, et l'expertise de chacun des membres de ce groupe et je pense que tout le monde le reconnaît. Moi j'ai apporté mon expertise, comment les gens abusent de l'internet, du système d'enregistrement, et d'une certaine façon les gens ne



connaissaient pas, lorsqu'on dit je veux protéger la confidentialité mais dans le domaine de la protection de la confidentialité, il y a une série de choses que l'on ne connaît pas. Donc voilà on a beaucoup appris les uns des autres, je dirais, et on a fait du bon travail.

On a dit ok c'est ce que nous devons faire, on va s'occuper de ces différents aspects, de ces différentes préoccupations que nous allons aborder, comment le faire, comment le faire d'une façon juste, extensible aussi, quelque chose qui pourrait à la fin de la journée devenir quelque chose d'automatisé, qui pourrait être supporté par des serveurs informatiques, des ordinateurs, et puis par une série de personnes qui permettent au processus de continuer à être organisé, les personnes qui sont responsables des différentes politiques des contrats. Donc il faut faire un équilibre entre tout ça.

Je pense que ce que nous avons fait en tant que groupe, j'espère vraiment, moi j'ai pris du temps sur ma vie personnelle et j'ai aussi beaucoup appris et j'espère que le reste de la communauté pourra prendre ce que nous avons appris pour mieux apprécier tous les aspects de ce problème. Parce que c'est plus facile de dire ok, on a besoin de faire quelque chose, et il y a différentes façons de le faire.

CARLTON SAMUELS :

Merci Rod. Nous avons des personnes ici qui participent à ce groupe et qui voudraient savoir ce que le monde a fait, la conversation qui existe dans ce domaine, je voudrais, James, que vous nous donniez votre opinion là-dessus.



JAMES BLADEL :

J'espère que Stéphanie pourra nous donner un petit peu son opinion, je n'ai pas beaucoup de visibilité sur ce qui se fait au niveau du groupe de l'EWG. J'avais des questions portant sur cette idée. Une recherche sur un annuaire est une recherche à deux voies. J'ai un compte de Facebook, je sais pas qui c'est qui peut regarder ma page Facebook, et la même chose pour les emails, on sait qu'il y a des personnes qui regardent nos emails. Est-ce que le groupe de l'EWG peut nous apporter quelque chose à ce point de vue ?

STEPHANIE PERRIN :

Est-ce que je peux répondre à cette question ? Nous allons avoir ici une discussion avec les forces de l'ordre parce que lorsqu'ils font une enquête, il va y avoir des discussions difficiles dans ce domaine, mais il est possible de construire, de faire disparaître des traces. Je crois vraiment en la technologie, je pense que la technologie est capable de résoudre ces problèmes. Cela aura peut-être un coût élevé mais

MICHELE NEYLON :

Donc ce que Stéphanie dit c'est que le budget d'ICANN doit augmenter de 40% l'année prochaine et si c'est le cas ce sera sa faute.

CARLTON SAMUELS :

Bien. Michele vous voulez répondre ?

MICHELE NEYLON :

Je pense que Stéphanie a bien répondu à la question, quelque chose que personne n'a dit c'est que nous faisons des recommandations qui sont non contraignantes au Conseil de l'ICANN, il y a de nombreux processus



politiques, tout le monde doit participer à ces processus politiques, par conséquent, nous vous demandons de ne pas penser que notre contribution va être la réponse. Il faut que ce soit une des suggestions polies, mais ce ne sont pas des ultimatums.

JAMES BLADEL :

Voilà c'est important qu'on le sache. Pour répondre à cette question, Carlton, je dirais que d'après ce que j'entends ici, il y a un grand espace entre le travail de l'EWG et d'autres choses. Ce sont des principes sur lesquels nous nous sommes focalisés, nous croyons dans une sous série de principes de ce type, dans un contexte de la structure de données existantes et du service commercial existant nous abordons ces problèmes de ce point de vue. Donc j'espère que nous sommes en ligne avec les principes.

HOLLY RAICHE :

James je pense que c'était ma prochaine question, certaines discussions portent sur l'accès, qu'est-ce que vous faites avec les gens qui ne veulent pas qu'on ait accès à leurs données, qu'est-ce que vous faites avec les raisons légitimes et les demandes d'accès ? Des fois certaines de ces questions, pour moi sont des questions de haut niveau. Des questions très importantes. Kathy avait demandé la parole ?

KATHY KLEIMAN :

Merci. C'est intéressant de voir que nous avons ce problème aussi dans l'équipe de révision de Whois et donc contrairement à l'EWG nous soutenons ces études, nous sommes un peu jaloux de cette approche que vous avez à zéro.

Pour notre groupe c'était trop compliqué donc je pense qu'ici il faut être très prudent et en ce qui concerne les résultats de l'EWG on ne bloque pas le groupe de travail de l'accréditation du proxy et la confidentialité mais à la fin de la journée on veut essayer de voir quels sont les meilleurs partis de chacun de ces résultats et essayer de les adapter pour les prochains PDP, la GNSO, le processus de développement des politiques qui va suivre. Donc voilà, c'est mon avis. On ne va pas bloquer les choses mais on va essayer d'en prendre les meilleurs éléments.

CARLTON SAMUELS :

Il ne nous reste plus que 25 minutes, je voulais voir si on pouvait avoir des questions des membres qui sont présents dans la salle. Je vois Alan, je vois Evan, est-ce que quelqu'un d'autre veut poser une question ?

ALAN GREENBERG :

Trois questions trois commentaires, concernant les proxy et la confidentialité, il est intéressant d'entendre ce qui se passe dans le groupe de l'EWG et en fonction de ce que donnera ce processus le besoin pour les services de confidentialité de proxy sera inférieur et dans la mesure où on aura encore besoin, les détails seront différents. Donc je m'inquiète parce qu'on va avoir un système d'accréditation de proxy de confidentialité, qui sera peut-être pas nécessaire. Ça c'est le premier commentaire et puis j'en ai deux autres.

KATHY KLEIMN :

Je pense que les besoins pour les services de confidentialité de proxy vont augmenter au contraire, parce que même si on applique les systèmes de protections de données en ligne, même si vous avez des

crédentiels de sécurité pour les personnes qui ont des risques, quand même on a une petite sous série, il reste encore les petits business, le nombre qui augmente, on a vu ce matin dans la cérémonie d'ouverture les femmes qui travaillent de chez elles, par exemple, elles voudraient des services de confidentialité de proxy pour leur business, donc c'est dans cet aspect des choses qu'il faut aborder le problème.

Et puis le service de confidentialité de proxy offre un tampon dans le domaine de la protection. Donc il y a peut-être des contenus qui ne nous intéressent pas, j'ai moi-même, une petite entreprise, et je voudrais pas avoir de problème dans ce sens. Donc si on laisse de côté tout cela, je pense que ce sont des services importants, et les services de confidentialité de proxy peuvent véritablement répondre à ces besoins.

ALAN GREENBERG :

Je ne faisais pas une déclaration, j'observais que peut-être les besoins vont changer avec le temps. Ma deuxième question, et cela a été dit tout à l'heure, il y a un grand nombre d'avocats qui au nom de leur client vont enregistrer des domaines et vont agir comme proxy. Est-ce que l'on s'attend à ce que chacun d'entre eux soit accrédité par ICANN avant qu'ils offrent ces services au nom de leur client ? Est-ce que c'est une attente réaliste ?

JAMES BLADEL :

C'est une très bonne question, c'est quelque chose qui a été déjà dit, lorsque l'on considère les choses du point de vue du bureau d'enregistrement, surtout, par exemple une personne qui n'est pas affiliée à un service proxy qui n'est pas affilié, qui n'est pas accrédité par



exemple si l'on contacte un registrant, qui a des problèmes avec un nom de domaine, il va nous dire je vais contacter mon client. Il faut regarder ce compte-là dans le cadre du RAA, ce n'est pas une question ici de discussion, c'est quelqu'un qui travaille au nom d'un tiers et je pense que c'est une question intéressante, je ne sais pas quelles sont les attentes, mais je pense que les attentes sont du côté des bureaux d'enregistrement qui ne vont pas accepter l'enregistrement de ces firmes si elles agissent en tant que proxy.

ALAN GREENBERG :

En tant qu'avocat d'une compagnie, ils vont prendre une responsabilité pour ce que fait cette compagnie, et ce que je pense c'est qu'un avocat non accrédité va faire les choses en leur nom et va prendre la responsabilité de ce qui peut se passer en résultat de cela. Donc ce n'est pas un proxy, c'est quelqu'un qui dit faites-le.

Ma dernière question c'est quelque chose qui m'a surpris, je me trompe peut-être mais si l'on fait un procès à l'UDRP, cela est publié dans les résultats, même si l'UDRP est retrouvé, considéré par le registrant, même si cela est un UDRP frivole, si vous voulez trouver qui est cette personne vous devez passer par l'UDRP. Et le fournisseur de l'UDRP va devoir présenter un rapport. Donc à moins que les services de proxy de confidentialité disent j'assume la responsabilité pour toute action, cela sera révélé.

CARLTON SAMUELS :

Nous avons eu des discussions au sein du groupe de l'EWG, la discussion que nous avons eue hier par exemple, était liée aux révélations de

l'UDRP. Il me semble que c'est quelque chose qui ne doit pas être réglé au niveau des services de confidentialité de proxy. C'est le rôle de l'UDRP. Une des raisons pour lesquelles je ne suis pas d'accord ici avec cela c'est que tous les services de l'UDRP n'ont pas exactement les mêmes processus pour ce type de règle donc c'est pas seulement un problème de l'UDRP ou un problème de confidentialité de proxy, c'est aussi un problème de règlement, c'est un des problèmes qui est arrivé. Mais je me trompe peut-être. Les exigences sont cohérentes en tout cas.

KATHY KLEIMAN :

Je voudrais seulement souligner que lorsque l'on a rédigé l'UDRP c'était bien avant l'évolution des services de confidentialité de proxy, avant qu'ils existent, donc la question de harcèlement, de frivolité, de tout cela, on doit donc aborder ce problème.

ROD RASMUSSEN :

En général je dirais que en ce qui concerne l'EWG et les groupes qui travaillent sur ce type de choses il y a beaucoup, il y a une liste de 4 ou 5 groupes qui travaillent sur les politiques liées à cela et nous essayons vraiment de créer un cadre offrant des bonnes suggestions, qui offrent quelque chose d'applicable dans l'espace en général de l'internet. Et j'espère que nous avons vraiment abordé ces problèmes en général, je dirais que les PDP et le travail de politique qui est fait est focalisé sur des points spécifiques.

Nous essayons de créer un cadre, de façon à fournir d'une certaine façon quelque chose qui puisse évoluer dans le temps. Et donc je dirais en particulier que le PDP doit continuer à analyser tout cela.

Nous sommes conscients qu'il faut aborder tout cela, il y a eu des discussions dans le groupe, mais finalement nous devons penser à un cadre qui, quelles que soient les recommandations politiques, un cadre qui puisse répondre à toutes ces difficultés. Donc je pense que c'est important d'en tenir compte. On n'essaye pas de résoudre tous les problèmes des PDP, il y a une série d'autres difficultés, il y a beaucoup de choses qui ne sont pas résolues.

Il y a un concept selon lequel on discute, les discussions dans ce domaine, le fait d'avoir un contact légal avec un domaine par exemple, avec un propriétaire de domaine ou avec l'organisation qui est responsable de façon à ce que les gens puissent résoudre ce type de problèmes, sans devoir révéler les données de registrants ou d'une personne affiliée.

CARLTON SAMUELS :

Est-ce que je peux donner la parole à Evan maintenant ?

EVAN LEIBOVITCH :

Merci. Membre de l'ALAC, ma question est destinée aux membres du groupe de travail de l'EWG, est-ce que vous êtes satisfaits ?

Il y a deux cas spécifiques. Est-ce que vous êtes satisfaits du fait que le problème d'information de contact incorrect va être supprimé, c'est une des choses qui du point de vue de At Large est un véritable problème. Le problème de la confidentialité a été appliqué en donnant des informations fausses et nous espérons que maintenant que vous êtes en train de travailler avec ce service de confidentialité de proxy, ça va permettre aux gens d'avoir un niveau d'anonymat mais en même temps

de donner des informations de contact justes, correctes, vous aurez encore des informations de Whois qui seront incorrectes, et les forces de la loi pourront agir dans ce sens. Les données de contact whois fausses seront quelque chose sur lequel on pourra agir.

Il y a quelque chose qui était une question théorique mais s'est avéré ne pas l'être, porté sur la protection des marques et sur la protection des consommateurs. Et c'est dans le cas des TLDs comme .WTF et autres, dans lequel il y a quelques années à Bruxelles on a dit que c'était des candidatures légitimes et donc on peut avoir des enregistrements dans ce type de domaine qui pourraient mettre en danger les marques. Mais est-ce que les services tels qu'ils sont anticipés permettent d'être capables de faire des recherches sur ces domaines.

HOLLY RAICHE :

Eh bien croyez-moi cela fait un petit peu peur, me semble-t-il. Je ne sais pas si je veux rentrer dans ce débat, ce serait complexe, je crois que j'y réfléchis encore, c'est un choix entre révéler ces informations, les publier, il faut qu'il y ait un processus de vérification, mais en fin de compte, lorsque quelqu'un change quelque chose, change des données, on le sait uniquement une fois qu'on a contacté ces personnes, ça peut prendre du temps, le temps de contacter ces personnes, il y a des gens qui vont passer le test de vérification mais qui vont changer certaines données. Je ne sais pas comment gérer cette situation, c'est extrêmement difficile. Je crois que si on vous indique qu'il y a un problème, vous avez un avis, une notification de problème, est-ce que vous pouvez dire c'est incorrect, je ne vais pas révéler ces information

mais je vais totalement fermer les services d'accès ? C'est une solution viable.

Vous avez dit à quelqu'un nous n'allons pas révéler vos informations, nous protégeons la confidentialité de vos informations mais en même temps nous vous avons retiré de l'internet. Donc c'est une question que je pose. Vous voulez réagir à ce sujet ?

JAMES BLADEL :

Oui j'aimerais répondre à la première partie et à ce qu'a dit Evan également. Il me semble qu'on peut découpler les deux problèmes, est-ce que les données whois sont complètes ou pas, cela s'applique principalement à Whois je crois, je sais pas ce qu'en pense le groupe de travail d'experts, selon moi on peut mettre cela dans différentes parties séparées.

S'il y a un Whois invalide cela peut être très bénin. Est-ce que vous allez mettre mon numéro de téléphone sur l'internet, c'est 1234567, ou bien je peux mettre n'importe quel numéro de téléphone, ou bien c'est plus malicieux, plus néfaste, quelqu'un qui essaie véritablement de se livrer à des activités criminelles. Donc il me semble que le groupe de travail d'experts s'est penché là-dessus, et qu'il y a des études qui ont été faites sur les noms de domaine de pays.

Si les informations sont protégées, sont validées, l'aspect bénin du Whois invalide, qui ne veulent pas être gênés, qui ne veulent pas recevoir de spam, je crois qu'avec le temps cela va se résoudre, mais les activités illicites, pas seulement les méchants mais également les méchantes, et je crois que Rod qui travaille dans la sécurité, qui fait

partie des forces de l'ordre, a des opinions là-dessus et va beaucoup plus vite que l'ICANN, doit réagir.

Il y a des activités illicites très graves qui se déroulent sur l'internet et même si l'on met des filtres, ces malfaiteurs sont très intelligents, travaillent d'une manière très astucieuse, je crois que l'aspect bénin, on va réussir à avoir des données plus précises, mais pour l'illicite, les données qui sont volées, je crois qu'en effet, le problème va se poser et que ce seront des données qui apparaissent tout à fait valides mais qui sont des données volées, sur l'internet.

Donc je crois qu'on peut dire que ce n'est pas véritablement quelque chose sur lequel travaille ce groupe d'experts, mais je crois que dans le contrat le RAA, le contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement, à l'avenir va se pencher beaucoup plus sur ces problèmes d'activités illicites et de cyber criminalité.

SPEAKER :

J'aimerais rebondir sur ce qu'a dit Evan et répondre à sa question, je crois que dans le groupe de travail à l'EWG nous pensons au concept de responsabilité. Qui est responsable. Quelqu'un doit être finalement responsable de tout cela.

Si vous enregistrez un nom de domaine, peut-être que vous ne connaissez pas bien la technique, l'informatique, mais quelqu'un qui travaille pour vous connaît les technologies de l'information et peut-être la personne contact, parce que vous recherchez quelqu'un qui va répondre plus qu'autre chose, je peux vous envoyer du spam par pigeon

voyageur, si je le veux, je ne peux pas vous obliger à répondre. C'est absolument impossible.

D'un autre côté, ce qu'on a vu c'est que des personnes qui supposent qu'un manque de réponse équivaut à un problème, ce n'est pas vrai. En 2013, dans le RAA 2013 il y avait des spécifications et nous y avons réfléchi avec notre groupe d'experts, pour ces problèmes posés par le proxy, est-ce qu'il a une obligation de réponse par exemple une marque commerciale, nous avons ce concept. Peut-être qu'en effet des personnes peuvent utiliser un proxy pour qu'ils ne puissent pas être trouvés ou pour protéger leur marque commerciale mais en fin de compte qui est responsable, qui va prendre la responsabilité, donc soyez prudents.

Arrêtez de traiter le Whois pour remédier à tous les problèmes du monde. Combien d'entre vous ont déménagé ces dix dernières années ? Voilà un bon exemple, combien d'entre vous ont été à des réunions ICANN et ont pris des cartes SIM pour vos téléphones ? Les coordonnées changent beaucoup. Donc si on force tout le monde à voir cela en noir et blanc, c'est pas la bonne approche. Une approche plus intéressante, c'est regarder securedomain.org, c'est très intéressant. Il y a des personnes dans le secteur industriel qui ont les mêmes inquiétudes que vous. Mais je crois qu'on peut trouver des réponses qui sont différentes de celles du groupe Whois.

CARLTON SAMUELS :

Maria vous avez la parole.



MARIA FARRELL :

Je suis conseillère au GNSO, consultante, j'utilise internet beaucoup, et mon point de vue, que je n'entends pas souvent de At Large c'est que en tant que utilisatrice de internet je ne veux pas que mes données personnelles soient sur le Whois. Et c'est pour ça que je vais travailler avec Michele et je vais utiliser les CCs. Je vais devenir une cliente de Michele.

Donc je travaille à un blog avec beaucoup d'utilisateurs et de lecteurs de ce blog et je peux vous dire que si j'écris un post de blog sur le féminisme, ou sur une question politique américaine, on va me menacer de viol, très rapidement, ça arrive très fréquemment. Pourquoi ? Il y a des problèmes très importants pour les femmes sur l'internet. Lorsque j'écris ces post, nous modérons les commentaires, et c'est souvent des lecteurs pour la première fois on voit ces menaces, ce harcèlement envers les femmes qui écrivent sur internet. Ça peut être vraiment abominable.

Donc est-ce que vous croyez que je vais mettre mon numéro de téléphone, mon adresse, et ainsi de suite sur internet pour tout le monde, pour que ce soit totalement public ? C'est pour cela que je veux protéger ma confidentialité, je ne suis pas une ONG, je n'ai pas des abris pour les femmes victimes de violences, non, mais je veux simplement pouvoir exprimer mon opinion sans être harcelée sur internet, donc c'est important.

Ce que j'entends souvent c'est qu'un nom de domaine est un privilège. Et que si vous n'avez pas de nom de domaine, si vous ne donnez pas vos données personnelles vous ne pouvez pas avoir de nom de domaine. Je suis désolée, c'est un privilège qui me paraît un petit peu spécieux, et si



vous êtes une femme qui veut s'exprimer sur internet nous devons réfléchir à cela, nous voulons avoir une plateforme où nous pouvons mettre nos données. Voilà ce que je voulais dire simplement en tant qu'utilisatrice de l'internet et je crois que c'est une question très importante qui se pose et je ne suis pas la seule.

CARLTON SAMUELS : Merci beaucoup. Nous avons 5 minutes supplémentaires, Fab aura le dernier mot, donc soyez bref.

KATHY YOUNG : Merci beaucoup, M. le Président, je m'appelle Kathy Young, je suis de l'IFPI, et je représente également le RAA, je crois comprendre que on a soulevé des points importants, l'aspect bénin des utilisateurs qui veulent avoir des informations privées qui ne soient pas sur l'internet mais je crois que notre secteur industriel pense qu'il y a une validation des informations qui est importante, il y a des personnes qui se cachent derrière des adresses internet et il y a beaucoup d'activités illicites en ligne comme vous le savez. J'étais avec le Ministère de la Justice à Singapour, nous avons eu beaucoup de dollars et notre secteur industriel a beaucoup souffert de cela parce que beaucoup, beaucoup de malfaiteurs utilisent l'internet, nous avons donc besoin d'un processus, il faut prendre cela en compte, il faut avoir des informations valides et ces informations changent en effet si j'utilise cela pour me cacher pour faire des activités illégales, eh bien il est absolument impératif qu'on ait un système qui nous permette de fermer peut-être les services comme cela a été dit pour que nos intérêts soient protégés. Merci.

CARLTON SAMUELS : Merci beaucoup. Fab vous aurez le dernier mot.

FABRIZIO VAYRA : Merci Carlton, je suis très heureux que vous vous êtes exprimée Maria j'ai beaucoup apprécié votre intervention et votre honnêteté, moi je suis avocat spécialiste de la propriété intellectuelle et j'ai travaillé avec beaucoup de femmes qui ont dû retirer en effet leurs données personnelles pour se protéger. Il y a des personnes qui envoient des menaces terribles comme vous l'avez dit par courriel. Donc cela m'a toujours surpris, c'est scandaleux.

Je crois que vous nous avez parlé d'exemples concrets et c'est pour cela que nous devons nous battre pour satisfaire tous ces besoins et est-ce que nous sommes satisfaits de la situation, des résultats actuels ?

On a entendu Rod et Michele, on fait simplement pour le moment des recommandations, et on ne peut pas être satisfait du résultat final parce qu'on ne sait pas encore ce qu'en pense la communauté.

Moi je suis satisfait du fait que nous prenons en compte ces expériences et nous tentons de créer une atmosphère qui va résoudre ces problèmes, une atmosphère où les gens soient à l'aise, sur l'internet lorsque ils utilisent un nom de domaine, lorsqu'ils expriment une opinion, ils se sentent en sécurité. Et qu'il y ait une responsabilité, vos informations personnelles ne seront pas divulguées, vous aurez droit à une confidentialité. On y travaille beaucoup. Une fois qu'une personne a été acceptée, elle voit qu'il y a une raison pour laquelle il y a une demande d'accès aux données personnelles, là si nous avons bâti une



atmosphère positive dans ce cadre, là les personnes pourront mettre leurs données personnelles, mais il faut trouver le bon équilibre pour l'accès aux données personnelles.

Merci beaucoup pour tous les points de vue qu'on a entendus cet après-midi, je crois que vous avez réaffirmé ce que nous allions faire et mettre en place.

HOLLY RAICHE

Je vais arrêter les débats parce qu'il y a une autre réunion qui va se dérouler, j'aimerais remercier tout le monde pour ce débat très intéressant, je crois que les problèmes ne sont pas encore résolus, il y a quelques idées de résolution, c'était un débat vraiment intéressant. Cet après-midi nous aurons une séance à 17 heures, nous aurons une séance qui va suivre sur TOR, sur les mécanismes d'attribution de noms de substitution à la DNS cela se déroulera de 17h à 18h, j'aimerais beaucoup remercier Steve, Stéphanie, Kathy, Michele, Stéphanie, Rod et Fabrizio. Donc merci à nos intervenants. J'espère que je n'ai oublié personne.

SPEAKER :

Excusez-moi Holly, il y a une question sur l'internet

HOLLY RAICHE

Ah oui un instant donc s'il vous plait, c'est peut-être le vrai Steve ? Il y a des personnes qui doivent nous quitter je crois. Oui merci beaucoup à toutes et à tous. Merci aux interprètes également.

Une note très rapide ce groupe de travail va avoir une réunion ouverte, jeudi à 9 heures. Donc venez nous voir si vous le désirez, si vous avez des questions, si vous voulez travailler avec ce groupe de travail.

